

Annexe N° 02

Intervention de Christophe BOIS, conseiller municipal du groupe de la minorité portant sur le projet de délibération N°20

Aider socialement la population est une belle action publique. Notons à ce sujet, le coup de pouce de l'Etat de 100€ sur l'allocation de rentrée au bénéfice des familles modestes ou en difficulté sociale qui bénéficiera peu ou prou à 30% de la population.

Il est très facile de distribuer de l'argent public. Les bénéficiaires en sont toujours reconnaissants mais cette démarche interroge nécessairement la population sur les modalités d'attribution. La fragilité de la justification politique de cette mesure réside dans son caractère que vous décrivez comme étant sociale. Quand on considère, comme vous le faites, que 60% des familles doivent bénéficier de ce chèque, on en conclut que nous devons a priori habiter une ville dont la population est très fortement en difficulté à l'image de certaines villes de banlieue parisienne. Comme ce n'est pas le cas, par ce choix, vous quittez le champ du social pour aller vers celui de l'arbitraire. Afin d'être juste, il faudrait soit revoir à la baisse le nombre de bénéficiaires afin de coller à une réalité sociale de terrain soit généraliser cette aide à toutes les familles ayant un enfant scolarisé en école maternelle ou primaire et oublier, de fait, les critères d'attribution.

Notons par ailleurs que cela fait à peine un mois que vous êtes élus et vous revenez déjà sur un engagement de campagne. Là, où vous aviez annoncé, en débat, une limite de cette enveloppe à 25 000€, vous en êtes ce soir à une dépense prévisionnelle de 70 000€.

Derrière cette délibération, vous interrogez nécessairement le principe de l'acceptation de l'impôt par le citoyen. Le pacte social exige que la redistribution soit équitable et comprise par la population ce qui ne sera pas le cas à travers l'attribution de ce chèque, en l'état.

Un autre travers de votre proposition réside dans son efficacité économique. En effet, pourquoi avez-vous décidé de faire don d'une somme de 100€, à la manière d'un comité d'entreprise ? Si l'objectif est aussi d'injecter des liquidités dans le commerce local, en attribuant 1€ pour 3€ dépensé, vous auriez maintenu le caractère attractif de la mesure tout en actionnant un effet levier. Avec cette stratégie, vous injecteriez 210 000€ sur notre territoire. Cela changerait immédiatement la dimension de cette mesure sans obérer davantage les finances de la collectivité.

Pour conclure, votre proposition est sans réel objectif social, fiscalement injuste et économiquement peu efficace. C'est une forme de gaspillage d'argent public. Nous nous abstenons car au départ il y avait une idée intéressante mais sa mise en pratique est décevante.